

Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibérations des 17 avril 1989, 5 février 1990 et 12 novembre 1990, vous m'avez accordé, pour la durée de mon mandat, en vertu de l'article L 122.20 du Code des Communes, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, je vous fais part des opérations effectuées au cours des mois d'avril (complément) et mai 1991.

En matière de recettes

Domaine Communal - Locations - Conventions - Acquisitions

- Convention passée avec M. Bernard ROBERT pour la location d'un local fermé situé au deuxième sous-sol du parking Euromarché (durée de 23 mois, non renouvelable, à compter du 1^{er} décembre 1990 et moyennant un loyer mensuel de 500 F révisable au terme de la première année de location).

- Convention passée avec M. Jean-Louis ARBELET lui accordant un droit de passage sur un terrain communal situé à l'angle Chemin de Vieilley/Chemin de la Grange Marguet (durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 1991 et renouvelable ensuite par tacite reconduction - Redevance symbolique annuelle de 30 F).

- Convention passée le 10 avril 1991 avec l'Association Satellite pour l'utilisation de l'école primaire de Rosemont (salle informatique, salle vers préau et bibliothèque) du 15 avril 1991 au 30 juin 1991 le lundi, mardi, jeudi, de 17 h 30 à 19 h pour des cours de soutien.

- Acquisition gratuite de terrain à la Société SODIMEX, rue Voirin.

- Acquisition gratuite de terrain, chemin des Champs Nardin à M. Jacques ANDRE.

- Acquisition gratuite de terrain, rue Anne Frank à la Société PMC Construction.

En matière de dépenses

1. Convention signée le 15 mars 1991 avec le Crédit Local de France pour remboursement anticipé au 25 mai de 4 contrats de prêts arrivant à échéance en 1991. Par cette procédure, une économie de 222 687 F a été réalisée sur les intérêts échus en 1991.

2. Assurances

- Signature d'avenants aux contrats passés avec GAN - Incendie Accidents pour l'assurance des véhicules du parc automobile.

3. Frais d'actes et de contentieux

- Versement à la SA Besançon Expertise d'une somme de 2 134,80 F pour l'expertise de 12 véhicules en fourrière.

- Versement à Me DUFAY, Avocat de la Ville, d'une somme de 25 500 F correspondant à ses honoraires au titre du premier trimestre 1991.

- Versement au greffe du Tribunal de Grande Instance de Besançon :

* d'une somme de 78 F en règlement d'une copie de procès-verbal (affaire GUIDET c/QUENOT),

* d'une somme de 33 F en règlement d'une copie de procès-verbal (affaire RABUS),

* d'une somme de 51 F en règlement d'une copie de procès-verbal (noyade accidentelle).

- Versement à la SA Expertises GALTIER d'une somme de 118 478 F à titre de frais et honoraires pour son expertise suite au sinistre survenu 26-28, rue d'Arènes le 14 décembre 1990.

- Versement à la SCP BOCQUENET-KLEBER d'une somme de 2 995,55 F à titre de frais d'acte pour l'avenant au bail conclu entre la Ville de Besançon et la SARL Galerie.

- Versement à la SA Besançon Expertise d'une somme de 1 956,90 F pour l'expertise de 11 véhicules en fourrière.

4. Marchés

a) Marchés de travaux

- Avenant au marché n° 51 pour changement de raison sociale de l'Entreprise GRISOT (Ecole Saint-Claude - Réfection couverture école 2 et création de couverture école 1).

- Marché négocié passé avec «SOL'POSE» pour le renouvellement des revêtements de sol à la maternelle Pierre et Marie Curie (montant : 61 554,51 F).

b) Marchés de fournitures pour l'année 1991 (sans montants)

- Marché passé avec la SCAC pour la fourniture de plâtre et ciment.

- Marchés passés avec les Entreprises TOITOT et VIRET-BLONDEAU pour la fourniture de la vitrerie.

- Marchés passés avec les Entreprises BLOCH-BURDIN BOSSERT et DRUHEN pour la fourniture de produits sidérurgiques.

- Marchés passés avec RHD Matériaux et la Scierie VERDOT pour la fourniture de bois d'oeuvre.

- Marchés passés avec BOUVET PONSAR et SCAC Matériaux pour la fourniture de bois reconstitués.

- Marché passé avec BURDIN BOSSERT pour la fourniture de quincaillerie.

- Marchés passés avec le Sanitaire Comtois, SANI-EST et FRANS-BONHOMME pour la fourniture de sanitaires.

- Marchés passés avec les Entreprises BRUNNER, EUROCOLOR, FCPP, BATILOISIR, SEIGNEURIE, SGD, TOITOT, VIRET-BLONDEAU pour la fourniture de peinture.

Actions en justice

- Défense des intérêts de la Ville de Besançon dans le cadre d'un recours exercé devant le Tribunal Administratif par M. RÉGNIER Bernard, candidat à un concours dont il conteste les résultats.

- Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Besançon (audience du 24 mai 1991) suite au vol d'un drapeau national français sur la façade de la Mairie.

- Défense des intérêts de la Ville de Besançon suite à l'agression dont a été victime M. RABUS, fonctionnaire communal, dans l'exercice de ses fonctions le 31 octobre 1990.

- Défense des intérêts de la Ville de Besançon devant le Tribunal d'Instance suite à la requête par laquelle M. LAROCHE sollicite la désignation d'un géomètre expert en vue d'établir le bornage de deux parcelles par rapport à un chemin rural.

- Affaire Ville de Besançon c/Entreprise GALDI et CAFIACO. Action en référé devant le Tribunal Administratif suite aux désordres apparus sur les revêtements de sol plastique de plusieurs salles à l'école maternelle des Chaprais.

Conventions

- Convention passée entre la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Doubs (COAE de Besançon) et la Ville de Besançon (MPT Montrapon) pour l'organisation en août 1991, de deux camps de loisirs sportifs au bénéfice de jeunes sous protection judiciaire et du quartier de Montrapon.

- Convention passée avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Doubs (COAE de Besançon) pour la mise à disposition de la Ville d'un éducateur pour la durée des 4^{ème} rencontres inter-quartiers «Sport et Réussite» du 6 au 12 juillet 1991.

Dont acte.